

Rapport final de la concertation continue

Haliotis2

Projet de construction d'un nouveau complexe de
traitement et de valorisation des eaux

Dates de la concertation continue :
Du 17 février 2022 au 15 décembre 2023

Concertation préalable

Garante : Séverine CACHOT

Garant : Alain COMBES

Concertation continue

Garant : Alain COMBES

Rapport remis le 22 décembre 2023



SOMMAIRE

SYNTHESE POUR LES DECIDEURS ET POUR LE PUBLIC	3
Les caractéristiques du projet	3
Le déroulé de la concertation	3
Les enseignements clefs de la concertation	3
L'avis du garant sur l'ensemble de la concertation	4
FICHE D'IDENTITE DU PROJET	5
La Maîtrise d'Ouvrage du projet	5
Localisation du projet	5
Les raisons d'être du projet	5
Caractéristiques du projet	6
Les enjeux du projet	6
LA CONCERTATION PREALABLE	8
Organisation	8
Quelques dates clés :	8
Périmètre de la concertation	8
Outils d'information	9
Documents règlementaires	9
Dossier de concertation	10
Affiches et panneaux de communication	10
Résumé du projet	11
Kit de communication numérique	11
Relais d'information	11
Déroulement de la concertation préalable	12
Les réunions publiques	12
Les webinaires	13
Permanence et débats mobiles	13
Les avis et questions	14
Les chiffres de la participation	14
Enseignements et recommandations issus de la concertation préalable	15
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation préalable	15
Évolution du projet résultant de la concertation préalable	16
Recommandations au Maître d'Ouvrage à l'issue de la concertation préalable	16
Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable	17
Les enseignements retenus par le Maître d'Ouvrage	17
Les suites données	17
LA CONCERTATION CONTINUE	19
Organisation et modalités	19
La période de juillet 2022 à février 2023	19
La période de février 2023 à décembre 2023	19
Résultats de la concertation continue	21
AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE l'ensemble de LA CONCERTATION	22

SYNTHESE POUR LES DECIDEURS ET POUR LE PUBLIC

Les caractéristiques du projet

Le projet de reconstruction de la station d'épuration de l'agglomération niçoise (Haliotis 1) se caractérise par les éléments suivants :

- La station d'épuration actuelle fonctionne correctement, en termes de qualité d'épuration, mais est ancienne (1970), très énergivore et n'est plus apte à recevoir des eaux usées supplémentaires ; mais elle génère des nuisances olfactives dont souffrent les riverains immédiats.
- La nouvelle station d'épuration (Haliotis 2) sera construite sur l'emplacement occupé par l'actuelle.
- Selon le porteur du projet, le choix d'un autre site s'est avéré impossible pour des raisons techniques et économiques et explique que les travaux s'étaleront sur une période de sept années à compter de 2024.
- Enfin, il faut rappeler que la station d'épuration se situe sur la Promenade des Anglais, qu'elle est parfaitement intégrée au paysage et que sa présence est en grande partie inconnue des niçois, en dehors des riverains, bien évidemment.

Le projet de reconstruction de la station d'épuration est estimé, aujourd'hui, après attribution du marché global de performance au groupement porté par Degrémont (groupe Suez), à environ 700 M€, comprenant 11 années d'exploitation.

Le déroulé de la concertation

Malgré un dispositif étoffé lors de la **concertation préalable** (1^{er} trimestre 2022) le public s'est très peu manifesté quel que soit le mode d'expression qui lui était proposé.

- Quatre réunions publiques ; 82 participants ; 30 interventions
- Deux webinaires ; 16 personnes connectée chaque fois ; 4 prises de paroles
- Deux permanences de 4 h ; aucune personne ne s'est présentée
- Deux débats mobiles ; 19 passants se sont arrêtés et ont posé des questions
- Avis et questions écrits ou en ligne ; 12 contributions enregistrées

La **concertation continue** (2^{ème} semestre 2022 et année 2023) s'est déroulé en deux temps. Le 2^{ème} semestre 2022 a été mis à profit par le Maître d'Ouvrage pour négocier avec les soumissionnaires les prescriptions du cahier des charges puis le contenu des propositions. On peut considérer que pendant cette période il n'y a guère eu de concertation en dehors des contacts avec les riverains et leurs représentants.

En revanche, l'année 2023 a été plus riche en actions développées par le Maître d'Ouvrage, notamment en matière d'information du public (réunion publique, maison du projet, presse).

Les enseignements clefs de la concertation

Le cas particulier du marché global de performance et la procédure adoptée par le Maître d'Ouvrage ont fait que les enseignements que le Maître d'Ouvrage a tirés de la concertation préalable ont été communiqués aux soumissionnaires.

Mais le secret des négociations a fait que les garants et, a fortiori le public, n'ont pas eu connaissance si et dans quelle mesure il a été tenu compte des enseignements que le Maître d'Ouvrage a tirés et publiés de la concertation préalable.

Cela étant, les observations et avis émis par le public pendant la concertation préalable se décomposent de la façon suivante :

THEMES	
RAISON D'ETRE ET ENJEUX DU PROJET	29
CARACTERISTIQUES	11
CONDUITE DE LA CONCERTATION	9
OBJECTIFS DU PROJET	9
SANS RAPPORT AVEC LA CONCERTATION	6
MISE EN ŒUVRE DU PROJET	4

Les observations les plus fréquentes ont porté sur :

- La nécessité de reconstruire la station d'épuration alors qu'elle fonctionne correctement. Que ce soit par des réponses écrites (site Internet) ou orales (réunions publiques), le Maître d'Ouvrage a argumenté de manière satisfaisante.
- La réutilisation des eaux usées traitées, les questions visant à obtenir des compléments d'information.
- Les nuisances olfactives et sonores, toutes les questions faisant référence à la situation actuelle et demandant ce qui était prévu pour l'améliorer.
- L'impact visuel des nouvelles installations, les interventions ont fait l'objet de demande de présentation de documents (photomontages, profils en travers). Le Maître d'Ouvrage a garanti une même qualité d'insertion paysagère qu'actuellement.

L'avis du garant sur l'ensemble de la concertation

Le Maître d'Ouvrage a proposé et mis en œuvre un dispositif complet pour la concertation préalable. Malheureusement, la participation du public a été faible.

La procédure engagée par le Maître d'Ouvrage pour l'attribution du marché global de performance, entamée depuis plusieurs mois au moment où la concertation préalable a débuté, n'a pas permis de savoir si les remarques et avis exprimés ont influé sur le projet.

La concertation continue (juillet 2022 à décembre 2023) a surtout fait l'objet d'informations délivrées par le Maître d'Ouvrage.

FICHE D'IDENTITE DU PROJET

La Maîtrise d'Ouvrage du projet

La maîtrise d'ouvrage du projet de reconstruction de la station d'épuration Haliotis est assurée conjointement par la Métropole Nice Côte d'Azur et Eau Azur, Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) créé en juin 2013.

Par ses statuts, Eau d'Azur exerce dans le périmètre de la Métropole Nice Côte d'Azur (soit 51 communes et plus de 550 000 habitants) la gestion du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Localisation du projet

La station d'épuration est située à Nice, le long de la Promenade des Anglais, dans le quartier de Carras, à l'est de l'aéroport Nice-Côte d'Azur.



Vue aérienne extraite du dossier de concertation

Les raisons d'être du projet

Les équipements les plus anciens de la station d'épuration actuelle datent de 1970 et, bien que son fonctionnement reste conforme aux exigences environnementales en vigueur, la détérioration progressive des ouvrages a conduit la Métropole Nice Côte d'Azur et Eau Azur à étudier dans quelles conditions la pérennité de la station d'épuration au-delà de 2030 pourrait être garantie.

En outre, deux autres facteurs sont intervenus dans la prise de décision :

1. la station d'épuration actuelle est très énergivore du fait de sa conception ancienne,
2. la capacité de la station d'épuration doit pouvoir répondre aux besoins futurs.

Au vu des diagnostics techniques et des analyses économiques et environnementales, la maîtrise d'ouvrage a décidé que la reconstruction de la station d'épuration actuelle était la solution qui permettrait d'atteindre des objectifs économiques et environnementaux pertinents pour les décennies à venir.

Caractéristiques du projet

Tout d'abord il est important de signaler que le projet prévoit la construction de la nouvelle station d'épuration (Haliotis 2) sur le même site, en déconstruisant progressivement la station d'épuration actuelle (Haliotis 1). En effet, la recherche d'un autre site s'est avérée infructueuse, dans le respect des critères suivants : un lieu proche de l'actuel afin d'éviter des ouvrages de transport des eaux usées importants et coûteux à exploiter, et qui soit proche de la mer pour faciliter les rejets d'eau traitée.

Au vu de l'importance de l'investissement représenté par le projet, de sa complexité technique et des objectifs environnementaux visés, la Métropole Nice Côte d'Azur a décidé que cet investissement serait porté par le biais d'un Marché Global de Performance (MGP) pour retenir un concepteur-constructeur-exploitant. La procédure était en cours au moment de concertation préalable.

Le projet prévoit de recevoir les eaux usées actuellement traitées par la station d'épuration de Saint-Laurent-du-Var (les installations de connexions pour acheminer les eaux usées depuis la rive droite du Var jusqu'à Haliotis feront l'objet d'un projet distinct). Ce raccordement représente une augmentation de charge à traiter d'environ 15%.

Compte tenu du choix de reconstruire la station d'épuration sur le même site, les travaux s'étaleront sur cinq à six ans et débuteront début 2024. Au moment de la concertation préalable, il n'était pas possible de préciser davantage le chronogramme de réalisation. En revanche, la durée globale de réalisation du projet constitue un élément d'attention en termes de nuisances liées au chantier, notamment pour les riverains.

Le coût du projet était estimé à 550 millions d'euros comprenant la part de l'investissement mais aussi une part de coût d'exploitation (pendant trois années).

Les enjeux du projet

Enjeux environnementaux

- Période du chantier

Tout d'abord, il faut signaler l'enjeu lié à la continuité du service apporté par Haliotis 1 pendant toute la durée du chantier. La qualité des eaux rejetées pendant cette période devra être maintenue et les nuisances liées au chantier devront être réduites le plus possible.

Les travaux qui se dérouleront sur six à sept années nécessiteront que des dispositions précises et contrôlées soient mises en œuvre de sorte que le chantier, situé en bord de mer et à moins de cinq mètres au-dessus du niveau de la mer n'ait pas d'impact significatif sur le milieu naturel.

Les obligations et les contraintes qui en découlent seront mentionnées dans le marché que la Métropole Nice Côte d'Azur établira à l'issue de la phase de négociation avec les entreprises.

- Phase d'exploitation de la nouvelle station d'épuration

Le Maître d'Ouvrage s'est fixé plusieurs objectifs à atteindre une fois la nouvelle station d'épuration mise en service.

Tout d'abord la **sobriété énergétique** et ce de deux manières complémentaires : d'une part, réduire la consommation d'énergie nécessaire au fonctionnement de la station d'épuration par l'introduction de technologie récentes et d'autre part, produire de l'énergie sous forme de bio méthane à partir des boues produites par l'épuration.

En outre cette dernière opération réduira le volume des boues résiduelles à évacuer, ce qui concourt à une diminution des consommations d'énergies fossiles liées au carburant et également à une diminution des émissions de polluants atmosphériques liées aux transports.

Le projet prévoit de mettre en œuvre la **réutilisation des eaux usées traitées** afin de les envoyer dans le réseau d'eau brute de la Métropole Nice Côte d'Azur. Ces eaux usées traitées pourront servir à l'arrosage des espaces verts ou au nettoyage de la voirie.

Le projet doit également permettre de **réduire les nuisances liées à l'exploitation**, notamment les odeurs dont se plaignent aujourd'hui les riverains.

L'**intégration paysagère** de la nouvelle station d'épuration constitue un enjeu important du fait de la situation de ce complexe, à l'entrée de la Promenade des Anglais, et ce d'autant plus que l'actuelle station d'épuration est, de l'avis général, très bien intégrée au paysage. En effet, nombreux sont ceux qui ne savent pas qu'il s'agit d'une station d'épuration.

A plus long terme, le projet, dans sa conception, prend en compte les **risques liés au changement climatique**, notamment ceux découlant des phénomènes météorologiques violents et à la montée du niveau des eaux de la Méditerranée. Un point de vigilance devra cependant être porté sur la gestion et le traitement des eaux de pluies et de ruissellement issus du bassin versant (Var notamment).

Enjeux socio-économiques

D'un point de vue socio-économique, les objectifs que le Maître d'Ouvrage se fixe doivent conduire à un résultat global positif. En effet :

- l'introduction de technologies nouvelles dans le traitement des eaux usées,
- la réduction de la consommation d'énergie nécessaire au fonctionnement de la station d'épuration Haliotis 2,
- la production de biogaz qui sera directement réinjecté dans le réseau de distribution de la Métropole Nice Côte d'Azur,
- le traitement de la totalité des boues résiduelles par l'unité de valorisation énergétique de l'Ariane (UVE),
- la réutilisation des eaux traitées,

constituent des éléments très favorables au bilan socio-économique global du projet selon le Maître d'Ouvrage.

Cependant, le dossier de concertation préalable mis à la disposition du public était très peu renseigné sur la question du financement et de la répercussion sur le prix de l'eau pour l'abonné relié à une station d'épuration.

Ultérieurement, une fois le marché attribué, des précisions ont été données lors de l'annonce du candidat retenu pour le marché global de performance (février 2023) et complétées lors de la présentation du projet retenu en réunion publique (15 mai 2023).

LA CONCERTATION PREALABLE

ORGANISATION

Quelques dates clés :

Par décision du **6 octobre 2021**, lors de la séance plénière, la CNDP a désigné Madame Séverine CACHOD comme garante et monsieur Alain COMBES comme garant de la concertation préalable au titre des articles L.121-9 et R.121-8 du Code de l'Environnement.

La concertation préalable s'est déroulée entre le **21 février et le 27 mars 2022** inclus.

Le rapport définitif établi par la garante et le garant a été remis le **22 mai 2022**

Le Maître d'Ouvrage a présenté les enseignements qu'il tire de ladite concertation préalable en **juin 2022**.

En séance plénière **du 6 juillet 2022**, la CNDP a pris acte du bilan publié par le Maître d'Ouvrage, présentant les enseignements tirés de la concertation préalable et les réponses apportées aux recommandations du bilan de la garante et du garant de la concertation préalable.

Périmètre de la concertation

Le périmètre concerne **53 communes** :

- **Les communes actuellement raccordées à Haliotis1** : Nice, Aspremont, Beaulieu-sur-Mer, Cap-d'Ail, Castagniers, Colmars, Eze, Falicon, Levens, La Roquette-sur-Var, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Blaise, Saint-Jean-Cap-Ferrat, La Trinité, Tourrette-Levens, Saint-Martin-du-Var, Villefranche-sur-Mer et, hors métropole, Cantaron et La Turbie.
- **Les communes raccordées à la STEP de Saint-Laurent-du-Var** : Saint-Laurent-du-Var, La Gaude, Saint-Jeannet, Gattières, Carros et Le Broc.
- **Les communes de la Métropole qui ne sont pas raccordées à Haliotis** : Bairols, Belvédère, Cagnes-sur-Mer, Clans, Duranus, Ilonse, Isola, La Bollène-Vésubie, La Tour-sur-Tinée, Lantosque, Marie, Rimplas, Roquebillière, Roubion, Roure, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Tournefort, Utelle, Valdeblore, Venanson, Vence, Bonson, Gilette, Châteauneuf-Villevieille, Drap.



A l'intérieur de ce large périmètre a été défini un périmètre restreint dans lequel se situent les immeubles voisins de la station d'épuration. Ce périmètre restreint est délimité à l'est par la Promenade des Anglais, à l'ouest par la voie Pierre Mathis, au nord par l'avenue des Bosquets et au sud par le passage Granier. Ce périmètre représente une trentaine d'hectares.



Outils d'information

Tous les documents cités ci-après ont été rendus disponibles (consultation et téléchargement) sur le site spécialement créé par le maître d'ouvrage à l'occasion de cette concertation préalable :

www.haliotis2-concertation.fr

Documents règlementaires

L'avis de concertation préalable a été diffusé dans la presse locale (Nice Matin) et dans la presse nationale (Les Echos). Ces diffusions ont été réalisées le lundi 7 février 2022.

L'avis de concertation a été également affiché dans chacune des 53 mairies faisant partie du périmètre de concertation.

Dossier de concertation

Le dossier de concertation, document de 76 pages, présente la concertation préalable et le projet ; le sommaire est reproduit ci-dessous.



Affiches et panneaux de communication

66 affiches (format A3) présentant le programme de la concertation préalable ainsi que les modalités d'information ont été déposées dans toutes les mairies.

Une trentaine d'entre elles ont été mises à la disposition de l'association regroupant des riverains de la station d'épuration ; l'association s'est chargée de les placer aux endroits lui paraissant les plus adaptés.

80 jeux de 2 panneaux présentant les objectifs et les enjeux du projet, ainsi que les modalités de concertation, ont été réalisés. Ces panneaux ont été mis à disposition des mairies du périmètre élargi, et installés au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'Observatoire du Développement Durable, sur le site d'Haliotis, et au siège d'Eau d'Azur.



Résumé du projet

Un document en 3 volets (format A5, imprimé à plus de 11 000 exemplaires) présente un résumé synthétique du projet ainsi que le dispositif de concertation.

Un 4ème volet est constitué d'un coupon T (à l'adresse d'Eau Azur) sur lequel la personne intéressée peut émettre un avis ou poser une question.

Haliotis2
Le projet en bref

Les raisons d'être du projet

La station d'épuration actuelle, située à Carras à Nice, est toujours opérationnelle et respecte la réglementation en vigueur. Toutefois le projet vise à construire un nouveau complexe de traitement et de valorisation des eaux, tout en garantissant la continuité du service public d'assainissement des eaux usées :

- anticiper le vieillissement des installations et l'adapter aux évolutions de la réglementation à venir ;
- assurer une capacité de traitement suffisante pour répondre aux besoins futurs.

Les objectifs du projet

Le projet est également une opportunité pour construire un complexe de nouvelle génération suivant des objectifs de protection environnementale et d'insertion urbaine ambitieux :

- fixer un objectif de sobriété énergétique ;
- inscrire la station Haliotis dans l'économie circulaire et la préservation des ressources naturelles avec la réutilisation des eaux usées et la valorisation des déchets ;
- améliorer la maîtrise des nuisances et l'intégration paysagère en entrée de ville.

L'assainissement

L'assainissement traite les eaux usées collectées et transportées par un réseau de canalisations vers une station d'épuration. Cette station traite les matières organiques et polluants afin de limiter l'impact du rejet de ces eaux dans les milieux aquatiques :

- une étape de prétraitement éliminant les graisses et les sables ;
- plusieurs étapes de traitement débarrassant les eaux des matières organiques et des différents polluants avant d'être rejetées dans le milieu naturel, les boues issues du traitement étant valorisées.

Les enjeux du projet

- Réduire les effets sur l'environnement humain et naturel en phase travaux lors de l'adaptation des modalités de fonctionnement de l'installation et en phase d'exploitation.
- Améliorer la maîtrise des risques technologiques, tout en tenant compte des risques inhérents au changement climatique.

La station d'épuration Haliotis

Haliotis est la principale station d'épuration des eaux usées de l'agglomération, traitant 60 % des eaux usées métropolitaines.

MISE EN SERVICE DES PREMIERS OUVRAGES	CAPACITÉ THÉORIQUE DE TRAITEMENT	19 COMMUNES RAGCORNINES AGGLOMÉRÉS
1970	650 000 ÉQUIVALENTS-HABITANTS (EH)	

Ce résumé était disponible dans les mairies (2 800 exemplaires) et lors des réunions publiques, des permanences et des débats mobiles.

Il a été également distribué dans les boîtes aux lettres des immeubles du périmètre restreint (6 400 exemplaires).

Kit de communication numérique

Un kit de communication numérique comportant **l'affiche communicante, des bannières réseaux sociaux et un texte de présentation du projet et de la concertation** a été envoyé aux mairies du périmètre élargi, et aux médias.

Relais d'information

La concertation et le projet ont été relayés par la **presse** dans **6 articles** :

- « La Métropole NCA lance la concertation publique relative au projet de réhabilitation de la station d'épuration Haliotis II », *Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes*, 21.02.2022
- « Métropole NCA | Projet de réhabilitation de la station d'épuration Haliotis II », *Métropole Nice Côte d'Azur*, 02.2022
- « Haliotis 2 : lancement de la concertation publique pour le lancement du projet », *Nice Premium*, 23.02.2022
- « Les habitants concertés sur la nouvelle station d'épuration Haliotis 2 à Nice », *Nice Matin*, 23.02.2022
- « NICE : Concertation sur le projet de réhabilitation de la station d'épuration Haliotis II », *Presse Agence*, 21.02.2022
- « Dix ans de travaux et 550 millions d'euros... Tout ce qu'il faut savoir sur la nouvelle station d'épuration Haliotis 2 à Nice », *Nice Matin*, 23.02.2022

14 collectivités ont également relayé l'information :

- La Métropole de Nice Côte d'Azur : [Avis de concertations et enquêtes publiques, Ville de Nice](#)
- La ville de Nice : [Avis de concertation préalable de la ville de Nice](#)
- La commune de Cap d'ail : [Actualités Archives, Cap d'Ail Ville](#)
- La commune de Clans : [Concertation Préalable Haliotis2, Clans](#)
- La commune de Drap : [Concertation préalable sur le projet Haliotis2 du 21 février au 27 mars 2022 inclus - Ville de Drap \(ville-drap.fr\)](#)
- La commune de Falicon : [Concertation préalable : projet Haliotis 2, Falicon](#)
- La commune de Gattières : [Concertation préalable sur le projet Haliotis2, du 21 février au 27 mars 2022 inclus, Gattières](#)
- La commune de La-Roquette-sur-Var : [Concertation préalable sur le projet Haliotis2, La Roquette sur Var.](#)
- La commune de La-Tour-sur-Tinée : [Concertation publique – Régie Eau d'Azur, La Tour-sur-Tinée](#)
- La commune de Le Broc : [Concertation préalable sur le projet Haliotis2, Le Broc](#)
- La commune de Saint-Blaise : [Site officiel de Saint Blaise 06670 - fiche actualité, Saint-Blaise](#)
- La commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat : [Projet Haliotis2 : concertation publique, Saint-Jean-Cap-Ferrat](#)
- La commune de Saint-Laurent-du-Var : [Concertation projet HALIOTIS 2, Saint Laurent du Var](#)
- La commune de Vence : [Projet Haliotis2 : concertation publique aussi à Vence, Vence](#)

DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE

Les réunions publiques

4 réunions publiques ont été organisées. De manière générale, elles ont suivi le principe de déroulement suivant :

- Introduction de la réunion publique comprenant une intervention d'un élu de la collectivité accueillant la réunion, et des garants ;
- Présentation du projet et du sujet de la réunion, suivie d'un temps d'échange avec le public ;
- Conclusion des garants et de la maîtrise d'ouvrage.

Au total, **82 personnes ont participé aux réunions publiques**, avec 30 prises de parole :

- **La réunion publique d'ouverture** s'est tenue le mercredi 23 février, de 19h à 21h, à Nice (Salle Linné au Parc Phoenix). Cette réunion a présenté les grandes lignes du projet.
- **La réunion publique territoriale et thématique** s'est tenue le mardi 1^{er} mars, de 19h-21h, à Saint-Laurent-du-Var (Salle Ferrière). Cette réunion a fait un focus sur le raccordement de la station d'épuration de Saint-Laurent-du-Var à Haliotis 2.
- **La réunion publique de proximité** s'est tenue le jeudi 3 mars, de 19h à 21h, à Nice (Salle Linné au Parc Phoenix). Cette réunion a fait un focus sur les impacts du projet pour les riverains du site en phase travaux et en phase d'exploitation.
- **La réunion publique de clôture s'est tenue le vendredi 25 mars**, de 19h à 21h, à Nice (Salle Linné au Parc Phoenix). Cette réunion a permis au maître d'ouvrage et aux garants de présenter leurs premiers enseignements de la concertation.

Pour chaque réunion, le diaporama support et le compte rendu ont été mis en ligne sur le site internet du projet.

	Réunion d'ouverture 23 février	Réunion thématique 1 ^{er} mars	Réunion proximité 3 mars	Réunion clôture 25 mars	Total
Nombre de participants	14	35	14	19	82
Nombre d'interventions du public	7	10	5	8	30

Les webinaires

2 webinaires ont été organisés avec la participation de parties prenantes engagées sur les thèmes. Le public pouvait se connecter en ligne depuis le site internet *via* la plateforme Zoom. Les comptes rendus, supports de présentation, et les vidéos ont été mis en ligne sur le site internet du projet.

Le webinaire sur **les impacts et risques liés au réchauffement climatique pour la Métropole et le projet en particulier** s'est tenu le lundi 7 mars de 18h30-20h. Au total, il y a eu **16 personnes connectées et 4 prises de parole**.

Les intervenants :

- Le coordinateur et animateur du GREC SUD, a présenté les problématiques inhérentes au réchauffement climatique notamment pour le territoire Métropolitain.
- Un responsable du Cabinet Merlin, a fait un focus sur la prise en compte des risques liés au changement climatique dans le cadre du projet.
- Hervé PAUL, Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur et Président d' Eau d'Azur, a fait un focus sur les actions menées pour lutter contre la raréfaction de la ressource en eau et les risques d'indisponibilité du réseau.

Le webinaire sur **les enjeux de la méthanisation et la prévention des risques** s'est tenu le mardi 8 mars de 18h30-20h. Au total, il y a eu **16 personnes connectées et aucune prise de parole**.

Les intervenants :

- Le Coordonnateur Méthasynergie de GRDF, a présenté les enjeux généraux de la méthanisation.
- L'Expert Méthanisation au Cabinet Merlin, a fait un focus sur la prévention des risques liés aux installations de méthanisation.

Permanence et débats mobiles

2 permanences à l'Observatoire du Développement Durable et 2 débats mobiles à proximité du complexe ont été organisés. Des outils d'information et d'expression ont été mis à disposition du public : dépliant synthétique, panneaux d'information, fiches de dépôt papier et une urne.

Une communication spécifique a été faite auprès des mairies du périmètre élargi avec des bannières réseaux sociaux dédiées. La mairie de Levens a relayé l'information sur son compte Facebook.



- **Aucune personne** ne s'est rendue aux permanences à l'Observatoire du Développement Durable qui se sont tenues le 14 mars, de 15h à 19h, et le 18 mars, de 13h à 16h30 ;
- **Aucun passant** n'a formulé d'observations lors du débat mobile sur le parvis du Parc Phoenix ;
- **50 dépliants** ont été distribués et 19 passants ont posé des questions lors du débat mobile dans le hall du Casino.

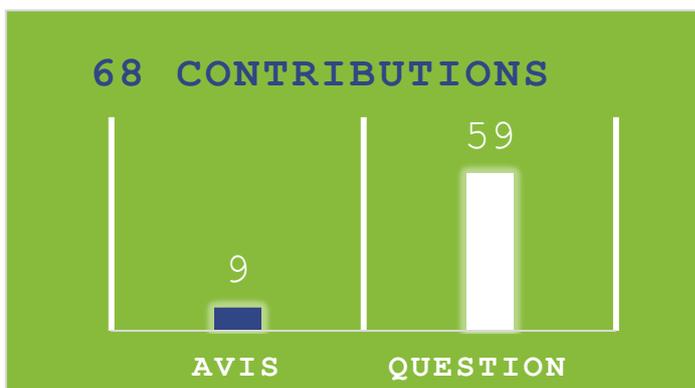
Les avis et questions

Le dispositif de concertation mis en place ouvrait la possibilité de déposer des avis ou de poser des questions en ligne ou par écrit. Au total, **12 contributions ont été déposées** :

- **Sur le site internet** dédié à la concertation : 4 contributions ont été déposées ;
- **Par coupon T** détachable du dépliant synthétique : 8 contributions ont été reçues ;
- **Sur 53 registres papiers** disponibles dans les mairies du périmètre élargi, aucune contribution n'a été inscrite.

Pour chacune des contributions, la maîtrise d'ouvrage a apporté une réponse.

Les chiffres de la participation



Les principaux chiffres de la participation du public pendant la concertation sont les suivants :

- **30** prises de parole durant les réunions publiques et webinaires ;
- **114** participants aux réunions publiques et aux webinaires ;
- **68** contributions, dont 9 avis et 59 questions.

ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS ISSUS DE LA CONCERTATION PREALABLE

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation préalable

Les 68 contributions (9 avis et 59 questions) qui ont été enregistrées (tous modes d'expression confondus) peuvent être classées de la façon suivante :

- 20 questions ont concerné les odeurs et le bruit généré par la station d'épuration actuelle
- 8 questions ont concerné les performances des stations d'épuration actuelles
- 5 questions ont concerné les conditions de raccordement des eaux usées de la rive droite du Var à Haliotis
- 5 questions ont porté sur l'aspect paysager de la future station d'épuration
- 5 questions ont porté sur les aspects économiques, le coût et le financement des travaux
- 4 remarques et questions ont porté sur la faible participation du public
- 3 questions ont concerné l'organisation et l'impact des travaux
- 2 questions ont porté sur la méthanisation et son apport
- les thèmes de l'opportunité du projet, du marché global de performance, de la qualité des eaux de baignade ont fait chacun l'objet d'une question auxquelles s'ajoutent 3 questions de pure compréhension

Lorsque les questions ou les avis ont été émis en présentiel, les réponses ont été apportées par le maître d'ouvrage directement en réunion. Elles ont été mises en ligne à travers le compte rendu de chacune des réunions.

Les questions posées via les coupons T ont également reçu une réponse écrite qui a été mise en ligne ; ces réponses n'ont pas fait l'objet de prolongement de la part des personnes les ayant posées.

Il ressort de cette analyse qu'une majorité de questions est relative à l'**impact olfactif et sonore** actuel d'Haliotis et, par extension, la crainte du futur lorsqu'Haliotis 2 sera en fonctionnement mais aussi pendant la longue **phase de travaux**.

A ce sujet, le maître d'ouvrage a pris des **engagements qui devront se traduire dans la mise en œuvre** du marché global de performance.

Le sous-projet de **raccordement des eaux usées de la rive droite du Var** génère des inquiétudes quant à son tracé (notamment l'emprunt du pont Napoléon III) et aux travaux correspondants. Ces inquiétudes n'ont été que partiellement levées au cours de la concertation.

Rappelons que ce sous-projet ne fait pas partie du marché global de performance qui doit être conclu en fin d'année 2022 ; il fera l'objet d'un projet distinct, lequel fera l'objet d'une concertation.

Les **questions d'ordre économique**, notamment sur le coût et le financement du projet, ont reçu des réponses partielles pendant la concertation préalable, le maître d'ouvrage s'étant engagé à communiquer des données précises lorsque le marché global de performance sera signé.

Ces précisions ont été données lors de l'annonce du candidat retenu pour le marché global de performance (16 février 2023) et complétées lors de la présentation du projet retenu en réunion publique (15 mai 2023).

Évolution du projet résultant de la concertation préalable

Il n'est pas possible de dire si le projet (cahier des charges et marché global de performance) a évolué au cours de la concertation car les négociations pour la mise au point du cahier des charges ainsi que celles qui ont dû se dérouler avant la conclusion du marché n'avaient pas un caractère public.

Recommandations au Maître d'Ouvrage à l'issue de la concertation préalable

Le cahier des charges du Marché Global de Performance étant en cours de discussion au moment de la clôture de la concertation préalable, un certain nombre de précisions sur le projet Haliotis 2 n'ont pu être apportées. Les garants ont recommandé au maître d'ouvrage de communiquer auprès du Grand Public sur le projet qui aura été retenu dans le cadre de ce MGP.

Les garants ont formulé des recommandations portant sur les trois grands thèmes indiqués ci-dessous :

1. Information du public sur les données économiques du projet (financement, évolution du prix de l'eau) ainsi que sur les aspects techniques (insertion urbaine, fonctionnement et organisation des travaux), une fois approuvé le marché global de performance
2. Problématique des nuisances olfactives et sonores pendant la longue période de travaux
3. Approfondissement de la problématique des enjeux environnementaux et climatiques, principalement quant aux risques de submersion liés à la montée des eaux et par l'intensité croissante des phénomènes climatiques violents

Dans leur rapport, les garants ont demandé au Maître d'Ouvrage de préciser les enseignements qu'il tire de la concertation préalable et d'indiquer les suites qu'il compte y donner.

SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A LA CONCERTATION PREALABLE

Dans sa réponse (juin 2022) au bilan établi par les garants, le Maître d'Ouvrage a, dans une première partie, précisé les enseignements qu'il a tiré de la concertation préalable puis a listé les suites qu'il compte donner au projet.

Les enseignements retenus par le Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage a tiré les enseignements suivants :

- Il considère que le projet n'est pas contesté par le public et que les objectifs de performances environnementales ont été compris et appréciés (récupération de l'eau usée traitée, diminution du nombre de camions, etc.)
- Il a pris acte des attentes exprimées concernant l'insertion urbaine du projet, la végétalisation du site et la hauteur des futurs ouvrages, afin de viser la discrétion et la sobriété et, ainsi, ne pas réaliser un bâtiment signal ;
- Il a constaté que le raccordement de la station de Saint-Laurent-du-Var a soulevé des remarques non sur le fond mais sur les détails techniques concernant sa mise en œuvre : traversée du pont Napoléon III, dimensionnement du bassin de pompage, tracé du collecteur, déconstruction, etc. ;
- Il a pris la mesure des inquiétudes exprimées par certains riverains concernant les nuisances, notamment sonores, durant la phase chantier ;
- Il a pris note des attentes du public, et plus particulièrement des riverains, concernant la nécessité de réduire les nuisances olfactives aux abords du site dans la nouvelle installation ;
- Il a constaté les attentes exprimées pour poursuivre l'information et le dialogue sur le projet, notamment concernant le projet retenu à l'issue de la procédure de marché global de performance.

Les suites données

Poursuivre le projet

Compte tenu des enseignements tirés de la concertation préalable et des recommandations des garants dans leur rapport, **la maîtrise d'ouvrage a proposé aux instances décisionnelles de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la régie Eau d'Azur la poursuite du projet Haliotis 2**, selon les objectifs assignés de :

- viser excellence environnementale ;
- atteindre l'optimum énergétique, avec la production et la récupération d'énergie renouvelable ;
- préserver les ressources en inscrivant le complexe Haliotis dans l'économie circulaire avec la réutilisation des eaux usées ;
- d'améliorer la maîtrise des nuisances et conserver une intégration paysagère exemplaire en entrée de ville.

Être attentif aux impacts potentiels du projet pour les riverains, en phase chantier et en phase d'exploitation

La maîtrise d'ouvrage a réaffirmé sa volonté de mener le projet en portant une attention particulière à la maîtrise des nuisances et à **l'insertion harmonieuse dans son environnement urbain**. Cette vigilance s'appliquera tant dans la conception du projet (végétalisation et hauteur des ouvrages) que dans la phase travaux (charte chantier), avec une exigence continue de réduction des nuisances aux riverains.

Plus particulièrement, une **attention sera portée aux nuisances sonores durant la phase chantier**, avec un suivi régulier grâce à des capteurs sonores.

Les résultats pourront, sur demande, être transmis aux riverains dans le cadre de la communication renforcée auprès des riverains imposée au futur titulaire dans le cahier des charges du marché global de performance.

Durant la phase d'exploitation, la maîtrise d'ouvrage **poursuivra ses efforts pour réduire les nuisances olfactives aux abords du site**, et en particulier les nuisances liées aux traitements chimiques de l'air qui seront améliorés dans le cadre du projet.

Partager les informations concernant le raccordement de Saint-Laurent-du-Var

La maîtrise d'ouvrage a reconnu l'intérêt du public concernant le raccordement de Saint-Laurent-du-Var et notamment des opérations en dehors du cadre du marché global de performance. À ce titre, elle **s'attachera à mettre à disposition du public les éléments d'informations lorsqu'ils seront disponibles**.

Tenir compte des enseignements de la concertation dans la demande d'offre finale des candidats

Le bilan de la concertation établi par la maîtrise d'ouvrage ainsi que celui des garants ont été adressés aux candidats du Marché Global de Performance afin qu'ils en tiennent compte dans leurs offres finales.

Poursuivre le dialogue jusqu'à l'enquête publique

La maîtrise d'ouvrage a souhaité **poursuivre l'information et le dialogue**, dans le cadre de la concertation continue, notamment *via* les actions suivantes :

- Le maintien du site internet, qui restera le principal vecteur de communication et sur lequel seront publiés régulièrement les principaux résultats d'études lorsqu'ils seront diffusables, et du formulaire de contact ;
- La présentation, sur le site internet, du projet retenu à l'issue de la procédure de marché global de performance et la présentation au public du projet lors d'une réunion publique ;
- La mise en place de créneaux de visite de la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer, station récemment rénovée comportant un procédé de méthanisation tel qu'envisagé sur Haliotis 2.

LA CONCERTATION CONTINUE

ORGANISATION ET MODALITES

La concertation continue s'est déroulée en deux temps.

- Le premier, a suivi la fin de la concertation préalable, juillet 2022, et s'est prolongé jusqu'au mois de février 2023.
- Le second, a débuté en février 2023 avec l'annonce officielle du candidat retenu pour le marché global de performance et s'est terminé en décembre 2023 avec l'annonce de l'enquête publique qui débutera en janvier 2024.

La période de juillet 2022 à février 2023

Le Maître d'Ouvrage a consacré cette période à la mise au point du cahier des charges du marché global de performance, puis après la remise des offres, à leur analyse et, in fine, au choix du candidat retenu.

L'aspect confidentiel de la procédure conduisant à un marché global de performance a entraîné une réduction notable des actions de communication et, a fortiori, de concertation. Une exception cependant, le contact a été maintenu avec les riverains et les représentants de leurs associations concernant les nuisances actuelles générées par Haliotis 1, principalement les nuisances olfactives.

Il convient de citer l'organisation par le Maître d'Ouvrage d'une "formation aux nuisances olfactives" destinée principalement aux riverains concernés. Seize personnes y ont assisté. Cette "formation" avait pour objectif de comprendre les odeurs et leur impact, parler le langage commun de description des odeurs et comment déclarer une observation d'odeur.

A la suite de cette réunion, le Maître d'Ouvrage a mis en place des réunions trimestrielles (baptisées "jury de nez") destinées aux représentants des riverains. Au cours de ces réunions les représentants des riverains font remonter les "incidents" perçus par les riverains. Le Maître d'Ouvrage en prend note et explique, dans la mesure du possible, quelle était la cause dudit incident et quelles sont les mesures qui ont été prises.

Le site Internet a été maintenu, mais, après le dépôt du bilan de la concertation préalable et des enseignements tirés par le Maître d'Ouvrage, il est resté pratiquement sans activité, ni de la part du Maître d'Ouvrage ni de la part des citoyens.

La période de février 2023 à décembre 2023

Cette seconde période a débuté le 16 février 2023 avec l'attribution du marché global de performance au groupement porté par DEGREMONT, filiale de SUEZ.

Conférence de presse d'annonce du 16 février 2023

Le président de la Métropole Nice-Côte d'Azur, monsieur Christian Estrosi, l'a annoncé immédiatement en conférence de presse.

Bien évidemment, cette décision a été largement relayée par la presse (papier et audio), notamment régionale avec Nice-Matin, Métropole, TPBM, RCF, etc.

Réunion publique du 15 mai 2023

Comme annoncé lors de la conférence de presse, une réunion publique de présentation du projet retenu et du groupement adjudicataire a été organisée le 15 mai 2023 à laquelle ont assisté une trentaine de personnes.

Lors de cette réunion, le Maître d'Ouvrage et le Groupement, en présence du garant, ont présenté le projet objet du marché global de performance. Après avoir rappelé ce qui a motivé l'élaboration de ce projet, la présentation s'est appesantie sur les aspects architecturaux techniques et fonctionnels : intégration paysagère, maîtrise des nuisances, maîtrise des risques naturels, réutilisation des eaux usées traitées et autonomie énergétique. En fin de présentation, le Maître d'Ouvrage a précisé les aspects financiers : marché de 700 M€ (incluant 11 années d'exploitation), revalorisation au 1^{er} mai 2023 de la redevance d'assainissement pour assurer la part d'autofinancement, ce qui représente une augmentation d'environ 44€ par an pour une consommation annuelle de 120 m³.

La poursuite des "jurys de nez"

Trois réunions de ce "jury" ont été organisées par le Maître d'Ouvrage, en présence de l'exploitant, les 17 avril, 10 juillet et 6 novembre 2023.

Lors de chacune de ces réunions, il est fait le point des travaux réalisés ou en cours depuis la précédente réunion, des incidents survenus (10 alertes dans la période janvier /novembre 2023), des causes correspondantes, des mesures qui ont été prises ou le seront. Un moment d'échange est organisé à la fin de chaque réunion.

La maison du projet

La maison du projet a fait l'objet d'une présentation en juin 2023 par l'entreprise titulaire du marché au Maître d'Ouvrage.



Elle a été "mise en service" début juillet 2023 à raison de 3 permanences par semaine d'une durée chacune de 3 h 30. Entre juillet et décembre, 63 permanences ont été tenues.

De juillet à novembre, 34 personnes sont entrées dans la Maison du Projet. Parmi elles, on note une majorité de riverains.

Une douzaine de questions ont été posées. Celles qui n'ont pas pu recevoir de réponse lors de la visite ont fait l'objet d'une réponse écrite de la part du Maître d'Ouvrage.

Les relais d'information dans la presse

Suite à la conférence de presse au cours de laquelle le nom du titulaire du marché (16 février 2023) a été dévoilé, les relais faits par la presse (écrite et audio) ont été nombreux. On compte au moins une **vingtaine** de diffusions par la presse locale, nationale ou spécialisée entre fin février et avril 2023.

Par la suite, plus d'une **trentaine** de diffusions ont porté sur la réutilisation des eaux usées traitées et la récupération de chaleur.

Enfin, à partir de juin 2023, une **dizaine** de diffusions ont porté sur le financement du projet.

RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE

Pour les raisons indiquées plus avant, la concertation continue a été relativement peu active durant le deuxième semestre 2022. Le site internet a été maintenu en service mais n'a pratiquement pas connu d'activité.

Seules les relations avec les riverains ont été maintenues du fait des nuisances apportées par l'actuelle station d'épuration.

En revanche, une fois le marché global de performance attribué, le Maître d'Ouvrage a largement communiqué, notamment via le relais de la presse ; la maison du projet a été réalisée et ouverte en juillet 2023.

Lors de la réunion du 15 mai 2023, à laquelle participeront environ 25 personnes, les questions ont porté sur :

- Les nuisances dues au chantier, notamment sonores. Un intervenant a demandé si l'on ne pourrait pas installer des doubles vitrages dans les appartements les plus exposés. Tout en rappelant qu'un maximum de précautions seraient prises quant au bruit, le Maître d'Ouvrage ne s'est pas engagé sur l'installation de double vitrage.
- Les impacts du projet, notamment visuels. Un intervenant a souhaité que soient réalisés des profils en travers pour pouvoir comparer la hauteur des futurs bâtiments avec la hauteur des différents étages des immeubles existants. Le Maître d'Ouvrage s'est engagé à compléter les profils en travers déjà fournis dans la présentation.
- Un intervenant a demandé quel serait le traitement architectural des parties supérieures des bâtiments. Le Maître d'Ouvrage a indiqué que ces espaces seraient végétalisés, à l'image de ce qui existe aujourd'hui.

Cette concertation continue a essentiellement porté sur de l'information descendante, faible au deuxième semestre 2022, plus abondante tout au long de l'année 2023, notamment lors des réunions avec les riverains ou lors des permanences à la maison du projet.

AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE L'ENSEMBLE DE LA CONCERTATION

Le projet de reconstruction de la station d'épuration de Nice n'a pas mobilisé beaucoup de citoyens bien que le Maître d'Ouvrage ait fait un maximum d'effort pour intéresser le public. Le fait que le projet de la nouvelle station d'épuration soit prévu à l'emplacement de l'actuelle n'était pas favorable à la mobilisation citoyenne, en dehors des riverains directement concernés par l'actuelle et la future.

Ajoutons à cela que l'actuelle station d'épuration fonctionne correctement (en dehors des problèmes de nuisances très locales) et est parfaitement intégrée dans l'environnement urbain. C'est certainement la principale raison du désintérêt constaté de la part du public en général.

En outre, le fait que la concertation préalable s'est déroulée dans un contexte peu favorable à la mobilisation sur un tel projet : épidémie du Covid, début de la guerre en Ukraine, élection présidentielle.

En revanche, la préparation de la concertation préalable et du dossier de concertation a permis, dans le cadre des échanges avec les garants, au Maître d'Ouvrage d'approfondir certains thèmes. Il s'agit des risques liés au changement climatique, notamment ceux dus à la possibilité de submersion des installations d'Haliotis 2 lorsque l'on cumule l'élévation du niveau de la mer avec les phénomènes météorologiques de plus en plus violents et de plus en plus fréquents.
